

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 13/223 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE 2013 DE LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL 2011/2013 ENTRE L'ETAT, LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE ET LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

---

#### SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013

L'An deux mille treize et le sept novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LAGAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI M-A  
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. STEFANI Michel  
Mme NIELLINI Annonciade à Mme VALENTINI Marie-Hélène  
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme GRIMALDI Stéphanie  
Mme RUGGERI Nathalie à M. PANUNZI Jean-Jacques  
M. SANTINI Ange à M. SINDALI Antoine  
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie  
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

COLONNA Christine, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, SIMEONI Gilles.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment l'article L. 1411-2,
- VU** la délibération n° 04/031 AC de l'Assemblée de Corse du 5 février 2004 adoptant le règlement modifié du fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle,
- VU** la délibération n° 05/226 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2005 approuvant les Orientations pour l'Action Culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 05/264 AC de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2005 approuvant le règlement des aides relatif à l'Action Culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 10/079 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juin 2010 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 11/135 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2011 adoptant la convention de développement cinématographique et audiovisuel 2011-2013 à signer entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 12/260 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2012 portant approbation du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013,
- VU** la délibération n° 13/205 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2013 portant approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

**SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** la convention d'application financière 2013 de la convention 2011-2013 de développement cinématographique, audiovisuel entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Collectivité Territoriale de Corse, tel qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention d'application financière 2013 de la convention 2011-2013 de développement cinématographique, audiovisuel entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Collectivité Territoriale de Corse.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 7 novembre 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

# **ANNEXES**

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DUPRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
--

**OBJET : Projet de convention d'application financière 2013 à la convention de développement cinématographique et audiovisuel 2011-2013**

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne l'approbation de la convention d'application financière 2013, conformément à l'article 16 de la convention triennale de développement cinématographique et audiovisuel 2011-2013 approuvée par la délibération n° 11/135 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2011, signée entre la Collectivité Territoriale de Corse, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - Préfecture de la Région Corse - Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Corse).

La convention de développement cinématographique et audiovisuel vise à préciser les conditions de partenariat entre les signataires, afin de coordonner et d'amplifier les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel dans le cadre régional. Par cette convention, les signataires s'engagent à mener une politique conjointe dans les domaines de la création et de la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, de l'éducation artistique, de la diffusion culturelle et de l'exploitation cinématographique.

La convention 2011-2013, dans l'attente du vote des nouvelles orientations culturelles et des règlements afférents, a repris les avancées de la convention 2007-2010 en ce qui concerne notamment, le champ d'application de la mesure « 1 euro pour deux euros » du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) abondant le fonds d'aides à la création de la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), le soutien en faveur de l'éducation à l'image et le chapitre consacré à l'exploitation cinématographique dans lequel a été introduit un volet consacré à la numérisation des salles de cinéma.

Les aides à l'audiovisuel et au cinéma relèvent des mesures devant être notifiées à la Commission européenne et autorisées par elle, en vertu des articles 107 et suivants du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne. Actuellement le régime d'aides de la Collectivité Territoriale de Corse est, comme c'est le cas pour les autres régions, adossé au régime notifié du Centre National du Cinéma (CNC) qui arrivait à échéance le 31 décembre 2011.

Le processus de renégociation de la quasi-totalité des aides sectorielles existantes, engagé par le C.N.C. en 2011 et notifié auprès des autorités communautaires au mois de juillet 2011 a donné lieu à une décision le 20 décembre 2011 de la Commission européenne par laquelle celle-ci a autorisé la prolongation pour une durée de 6 ans de la grande majorité des aides au cinéma et à l'audiovisuel gérées par le CNC.

Par ailleurs, la Commission européenne a refusé, dans le cadre de cette notification, l'adossement des régimes d'aides à l'audiovisuel et au cinéma régionaux à celui du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), au vu de la masse monétaire que ceux-ci représentent actuellement. La Direction Générale des

Collectivités Locales (DGCL) a donc été chargée de notifier auprès de la Commission européenne le cadre général des régimes d'aides des collectivités locales concernant l'audiovisuel et le cinéma.

Parallèlement à ce processus, la Commission européenne devrait adopter au cours du dernier trimestre 2013 la nouvelle « communication cinéma » concernant certains aspects juridiques liés aux œuvres cinématographiques et autres œuvres audiovisuelles, la période de consultation du texte étant à priori close. Cette communication porte notamment sur les critères permettant de déterminer si une aide publique est compatible avec le droit européen de la concurrence et prévaut sur les régimes d'aides notifiés autorisés antérieurement qui devront, le cas échéant, être modifiés en conséquence.

Dans ce contexte, les nouvelles aides au secteur du cinéma et de l'audiovisuel de la Collectivité Territoriale de Corse seront définies une fois le cadre européen posé, probablement au courant du dernier trimestre 2013.

Les aides de la CTC en l'état restent compatibles avec le cadre général des régimes d'aides des collectivités locales concernant l'audiovisuel et le cinéma proposé par la DGCL et les directives en matière de territorialisation de la Commission européenne édictées dans le cadre de la dernière version du texte de la « communication cinéma ». La commission européenne octroie un délai d'un an à compter de la publication de la communication cinéma dans le journal officiel de l'Union européenne pour mettre les régimes d'aides des états membres en conformité avec les nouvelles règles édictées dans la « communication cinéma ».

Dans l'intervalle, les aides existantes, telles que votées par l'Assemblée de Corse et reprises en grande partie dans la convention de développement cinématographique et audiovisuel (2011-2013) la liant à l'État, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et la Collectivité Territoriale de Corse peuvent donc continuer de produire leurs effets.

## **I) RAPPEL DES PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTION DE LA CONVENTION 2011-2013**

### **1) Soutien à la création et la production**

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de ses possibilités budgétaires, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) accompagne financièrement l'effort prévisionnel de la Collectivité Territoriale de Corse par une subvention globale annuelle destinée à accroître l'intervention financière de la Collectivité Territoriale de Corse dans ce domaine. Après un bilan annuel fourni par celle-ci, le montant de la participation du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) est proratisé en fonction du montant effectivement engagé par la Collectivité Territoriale de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) intervient financièrement dans le cadre du dispositif « un euro CNC pour deux euros CTC » pour les aides à :

- la production d'œuvres cinématographiques de courte durée ;
- la production d'œuvres cinématographiques de longue durée ;

- la production d'œuvres audiovisuelles.

Concernant ce dernier point, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) a ouvert ce soutien aux œuvres audiovisuelles destinées à une première mise à disposition au public sur une plateforme Internet, remplissant les conditions d'éligibilité au compte de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels (COSIP).

Une telle mesure est prévue dans le cadre des nouvelles orientations culturelles de la CTC.

Le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) n'intervient plus financièrement dans le champ des aides à la création classique (écriture et développement de fiction et de documentaire, vidéo-art). Néanmoins il est dorénavant susceptible d'intervenir de manière forfaitaire, dès qu'une telle aide aura été mise en place, sur l'écriture et le développement de projets « transmédia » proposant des développements narratifs spécifiques (linéaires ou interactifs) à destination des nouveaux médias et sur des contenus destinés exclusivement à Internet ou aux écrans mobiles, à l'exclusion des jeux vidéo.

La convention triennale 2011-2013 précise également les montants minimum d'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse pour chaque catégorie et les caractéristiques de ces œuvres qui les rendent éligibles au soutien du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC).

Afin de maîtriser son budget, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) plafonne le montant de ses interventions par région.

Ce plafond, en ce qui concerne la Collectivité Territoriale de Corse, s'élève à deux millions d'euros (2 M€) de manière globale avec des limitations d'intervention par catégorie décomposées comme suit :

- Deux cent mille euros (200 000 €) pour la production d'œuvres cinématographiques de courte durée ;
- Un million d'euros (1 M€) pour le soutien à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée ;
- Un million d'euros (1 M€) pour le soutien à la production d'œuvres audiovisuelles.

## **2) Soutien à la diffusion culturelle, à l'éducation artistique et au développement des publics**

Le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) apporte dans le même cadre que la précédente convention 2007-2010, son soutien financier aux dispositifs « Ecole et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens au cinéma ». Le CNC prend également en charge le tirage des copies neuves et la conception des documents pédagogiques.

Il reste ouvert pour apporter son soutien à de nouvelles initiatives de la Collectivité Territoriale de Corse comme la mise en place de dispositifs hors temps scolaires comme « Passeurs d'images », ou la création d'un pôle régional d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel à l'étude à la Direction de la culture et du patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse.

### **3) Soutien à l'exploitation cinématographique**

Dans le cadre du maintien d'un parc de salles diversifié, permettant de garantir le pluralisme de l'offre cinématographique, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) a souhaité introduire un volet concernant l'exploitation cinématographique. La Collectivité Territoriale de Corse et le Centre National du Cinéma et de l'image animée s'engagent à se tenir informés de leurs actions respectives et de leurs critères d'intervention concernant leur soutien à l'exploitation cinématographique sur le territoire en investissement et en fonctionnement, notamment en ce qui concerne leurs interventions en direction de la création et la modernisation des salles de cinéma et leur passage à la projection numérique.

Après un examen approfondi du parc de salles existant, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et la Collectivité Territoriale de Corse sont maintenant susceptibles d'intervenir sur des projets répondant à des objectifs communs d'aménagement cinématographique. Suite à la mission d'exploration en Corse de Mme Anne Cochard (Directrice de la création des territoires et des publics) et de Mme Nicole Delaunay (Chef du service de l'exploitation), autour de la situation de l'exploitation cinématographique de l'île, un premier projet conduit par la société MSG Cinéma concernant la création d'un multiplexe à Ajaccio a reçu le soutien de la Commission d'aide sélective du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) à hauteur de 725 000 € et de la Collectivité Territoriale de Corse à hauteur de 800 000 €. Ce multiplexe, en cours de construction, devrait ouvrir fin 2014. D'autre part, la politique d'aide à la numérisation des salles de cinéma fermées de l'île est arrivée à son terme, tous les établissements de l'île sont désormais équipés en projection numérique. L'année 2013 est consacrée à la numérisation des salles de plein air.

## **II) CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE 2012**

La convention d'application financière est basée sur les prévisions d'individualisation des fonds inscrits au budget 2013 de la Collectivité Territoriale de Corse.

**Les engagements sur les actions soutenues par le CNC sont les suivants :**

<b>ACTIONS / Titre I</b>	<b>CNC</b>	<b>CTC</b>	<b>TOTAL</b>
Aide à la création (écriture - développement - vidéo art et multi media)	0 €	340 000 €	340 000 €
Aide à la production de courts-métrages	100 000 €	200 000 €	300 000 €
Aide à la production de longs-métrages	150 000 €	300 000 €	450 000 €
Aide à la production de programmes audiovisuels	450 000 €	1 110 000 €	1 560 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>700 000 €</b>	<b>1 950 000 €</b>	<b>2 650 000 €</b>



<b>ACTIONS / Titre II</b>	<b>CNC</b>	<b>CTC</b>	<b>TOTAL</b>
Ecole et cinéma	2 500 €	33 600 €	36 100 €
Collège et cinéma	2 500 €	14 300 €	16 800 €
Lycéens et apprentis au cinéma	15 000 €	18 200 €	33 200 €
<b>TOTAL :</b>	<b>20 000 €</b>	<b>66 100 €</b>	<b>86 100 €</b>

Le montant total de l'abondement du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) au fonds d'aides à la création pour 2013 sous réserve de la fiabilité des prévisions s'élève à **720 000 €**. Ce montant correspond à celui de l'année 2012.

Le CNC continue de plafonner son engagement sur la partie « aide à la production de programmes audiovisuels », ayant atteint les limites de ses possibilités d'intervention budgétaire sur ce volet d'aides. Néanmoins ce plafond a été porté à 450 000 € depuis l'année 2011.

Le montant des participations aux opérations d'éducation à l'image reste, quant à lui, inchangé à **20 000 €**.

La globalité des engagements respectifs pour 2013 (hors bureau d'accueil des tournages et aide aux salles de cinéma ) s'élève à **2 736 100 €** avec une répartition 73,6 % Collectivité Territoriale de Corse soit un montant de **2 016 100 €** (1 950 000 € + 66 100 €) et 26,3 % Centre National du Cinéma et de l'image animée soit **720 000 €**.

**Il vous est proposé de délibérer sur le projet de convention d'application financière 2013 à la convention de développement cinématographique, audiovisuel 2011-2013 signée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et la Collectivité Territoriale de Corse tel qu'il figure en annexe du présent rapport.**

**Annexe : Bilan 2012 de la convention CNC/CTC/Etat 2011-2013**

**CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE  
AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2013  
DE LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT  
CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL**

**2011-2013**

**ENTRE**

**L'ETAT**

**(Ministère de la culture et de la communication  
- Préfecture de Région Corse -  
- Direction régionale des affaires culturelles  
de Corse)**

**LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA  
ET DE L'IMAGE ANIMEE**

**ET**

**LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

- Vu** le Code du Cinéma et de l'Image Animée, notamment son article L. 111-2 2° ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- Vu** le décret n° 2010-654 du 11 juin 2010 relatif au Centre national du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles 3 et 5 ;
- Vu** le décret du 27 juin 2013 portant nomination du Président du Centre national du cinéma et de l'image animée - Mme Frédérique Bredin ;
- Vu** la décision du 15 juillet 2013 de la Présidente du Centre national du cinéma et de l'image animée portant délégation de signature ;
- Vu** la délibération n° 05/264 AC de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2005 portant approbation du règlement des aides relatif à l'Action culturelle de la Collectivité Territoriale de Corse ;
- Vu** la délibération n° 10/079 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juin 2010 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité territoriale de Corse ;
- Vu** la délibération n° 11/135 AC de l'Assemblée de Corse du 23 juin 2011 approuvant la convention de développement cinématographique audiovisuel 2011-2013 à signer entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité Territoriale de Corse, notamment son article 16 ;
- Vu** la délibération n° 12/260 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2012 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013 ;
- Vu** la délibération n° 13/205 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2013 portant approbation du budget supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2013 ;
- Vu** la délibération n° 13/223 AC de l'Assemblée de Corse du 7 novembre 2013 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la présente convention ;
- Vu** la convention de développement cinématographique et audiovisuel pour la période 2011-2013, notamment son article 16 ;
- Vu** le budget du Centre National du Cinéma et de l'image animée pour 2013 ;

ENTRE

**L'Etat**, représenté par le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud, M. Christian MIRMAND, ci-après désigné « l'Etat »,

**Le Centre National du Cinéma et de l'Image animée**, représenté par sa Présidente, Mme Frédérique BREDIN, ci-après désigné « le CNC »,  
ET

**La Collectivité Territoriale de Corse** représentée par le Président du Conseil Exécutif de Corse, M. Paul GIACOBBI, ci-après désignée « la Collectivité Territoriale de Corse »,

En application de la convention de développement cinématographique et audiovisuel pour la période 2011-2013, signée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Collectivité Territoriale de Corse en date du 24 juin 2011 et notamment de son article 16 relatif aux dispositions financières, il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES**

L'engagement prévisionnel global de chacun des partenaires de la convention à la mise en œuvre des axes contractuels pour l'année 2013 s'établit comme suit :

<b>Collectivité Territoriale de Corse</b>	<b>2 096 100 €</b>
<b>CNC</b>	<b>720 000 €</b>

En tout état de cause, l'engagement définitif global du CNC ne peut excéder le montant indiqué ci-dessus.

L'engagement prévisionnel des partenaires est réalisé sous forme de subvention.

### **ARTICLE 2 - TABLEAU FINANCIER RECAPITULATIF 2013**

Le présent tableau détaille l'engagement prévisionnel de chacun des partenaires propre à chaque action engagée. Ces engagements sont réalisés sous forme de subvention.

<b>ACTIONS</b>	<b>CNC</b>	<b>CTC</b>	<b>TOTAL</b>
<i>Titre I - Article 4</i> <b>Aide à l'écriture et au développement, au vidéo-art et au multimédia expérimental</b>	-	<b>340 000 €</b>	<b>340 000 €</b>
<i>Titre I - Article 5</i> <b>Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée</b>	<b>100 000 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>300 000 €</b>
<i>Titre I - Article 6</i> <b>Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée</b>	<b>150 000 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>450 000 €</b>

<i>Titre I - Article 7</i> <b>Aide à la production d'œuvres audiovisuelles</b>	<b>450 000 €</b>	<b>1 110 000 €</b> (dont 210 000 € hors « 1 € pour 2 € »)	<b>1 560 000 €</b>
<i>Titre I - Article 10</i> <b>Accueil des tournages et soutien à la Commission régionale du film</b>		<b>80 000 €</b>	<b>80 000 €</b>
<i>Titre II - Soutien à la diffusion culturelle à l'éducation artistique et au développement des publics</i>			
Article 11 : <b>Ecole et cinéma</b>	<b>2 500 €</b>	<b>33 600 €</b>	<b>36 100 €</b>
Article 12 : <b>Collège au cinéma</b>	<b>2 500 €</b>	<b>14 300 €</b>	<b>16 800 €</b>
Article 13 : <b>Lycéens et apprentis au cinéma</b>	<b>15 000 €</b>	<b>18 200 €</b>	<b>33 200 €</b>
<i>Titre III - Article 14</i> <b>Aide aux salles de cinéma</b>	<b>334 108 €</b> (pour mémoire)*	<b>172 366 €</b> (pour mémoire)**	<b>506 474 €</b> (pour mémoire)
<b>TOTAUX</b>	<b>720 000 €</b>	<b>2 096 100 €</b>	<b>2 816 100 €</b>

\* Montant des aides sélectives du CNC attribuées aux salles de cinéma de la Collectivité Territoriale de Corse :

Aide moyenne 2010-2012 à la création et à la modernisation des salles (241 667 €) + aide à la numérisation de salles 2012 (81 441 €) + aide à la diffusion art & essai 2012 (11 000 €).

\*\* Montant des aides octroyées par la CTC en 2012 au titre de l'aide à la numérisation des salles.

### **ARTICLE 3 : SUBVENTIONS DU CNC**

a) Les subventions du CNC à la Collectivité Territoriale de Corse, d'un montant prévisionnel global de 720 000 €, seront versées en deux fois à l'ordre de M. le Payeur de Corse sur le compte suivant : C2000000000, Code banque 30001, Code guichet 00109, Clé 78, soit 360 000 € à la signature de la présente convention et 360 000 € suite à la réception du bilan annuel, qualitatif, quantitatif et financier des actions engagées.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité Territoriale de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

- **Titre I - Soutien à la création et à la production**

- **Titre I - Article 5**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée » sur le budget du CNC, compte 6572, code d'intervention D2385 :

50 000 € à la signature,

50 000 € au plus tard le 31 décembre 2015, après remise du bilan annuel et réception d'une lettre de la Collectivité Territoriale de Corse attestant la réalisation effective des projets aidés.

- **Titre I - Article 6**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » sur le budget du CNC, compte 6572, code d'intervention D2385 :

75 000 € à la signature,

75 000 € au plus tard le 31 décembre 2015, après remise du bilan annuel et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'agrément des investissements ou l'agrément de production délivré par le CNC.

- **Titre I - Article 7**

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » sur le budget du CNC, compte 6572, code d'intervention D2585 :

225 000 € à la signature,

225 000 € au plus tard le 31 décembre 2015, après remise du bilan annuel et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

- **Titre II - Actions d'éducation artistique**

**Article 11**

« Ecole et cinéma » sur le budget du CNC, compte 6576, code d'intervention D3145 :

1 250 € à la signature,

1 250 € après bilan, sur la base d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier annuel remis au plus tard le 31 décembre 2015.

**Article 12**

« Collège au cinéma » sur le budget du CNC, compte 6576, code d'intervention D3145 :

1 250 € à la signature,

1 250 € après bilan, sur la base d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier annuel remis au plus tard le 31 décembre 2015.

**Article 13**

« Lycéens et apprentis au cinéma » sur le budget du CNC, compte 6576, code d'intervention D3145 :

- 7 500 € à la signature,
- 7 500 € après bilan, sur la base d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier annuel remis au plus tard le 31 décembre 2015.

L'ordonnateur de la dépense est la Présidente du CNC, et le comptable assignataire, l'Agent comptable du CNC.

**ARTICLE 4 - SUBVENTIONS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

Les subventions de la Collectivité Territoriale de Corse d'un montant global de 2 096 100 € seront versées de la manière suivante :

- **Titre I - Soutien à la création et à la production**

**Article 4 :**

« Aide à l'écriture et au développement au vidéo-art et au multimédia expérimental » : ces aides seront directement versées aux auteurs (aide à l'écriture), aux sociétés de production porteuses des projets (aide au développement) ou aux personnalités morales porteuses des projets (aides au vidéo-art et aux œuvres multimédia) comme suit :

- 1<sup>er</sup> acompte de 50 % sur appel de fonds,
- Le solde au prorata à la fin des travaux et au vu des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

Dans le cas particulier de l'aide au vidéo art et aux œuvres multimédia :

- 1<sup>er</sup> acompte de 40 % sur appel de fonds,
- 2<sup>ème</sup> acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage de la réalisation de l'œuvre accompagné du contrat d'engagement de l'artiste ou du réalisateur mentionnant la date de début de la réalisation de l'œuvre,
- Solde au prorata à la fin des travaux au vu des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

**Article 5 :**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1<sup>er</sup> acompte de 40 % sur appel de fonds,
- 2<sup>ème</sup> acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur / technicien mentionnant la date de début de tournage,
- Solde au prorata à la fin des travaux au vu des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

**Article 6 :**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1<sup>er</sup> acompte de 40 % sur appel de fonds,
- 2<sup>ème</sup> acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur / technicien mentionnant la date de début de tournage,
- Solde au prorata à la fin des travaux au vu des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

**Article 7 :**

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

Dans le cas particulier de l'aide au documentaire :

- 1<sup>er</sup> acompte de 40 % sur appel de fonds,
- 2<sup>ème</sup> acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur / technicien mentionnant la date de début de tournage,
- Solde au prorata à la fin des travaux au vu des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

Dans le cas particulier de l'aide à la captation-recréation de spectacles vivants :

- 1<sup>er</sup> acompte de 40 % sur appel de fonds,
- 2<sup>ème</sup> acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant de la réalisation d'un tiers de la production,
- Solde au prorata à la fin des travaux au vu des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

Dans le cas particulier de l'aide à la série et au téléfilm :

- 1<sup>er</sup> acompte de 40 % sur appel de fonds,
- 2<sup>ème</sup> acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant de la réalisation d'un tiers de la production,
- Solde au prorata à la fin des travaux au vu des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

- **Titre II - Actions d'éducation artistique**

**Article 11 :**

« Ecole et cinéma » : Ces aides seront directement versées à la structure coordinatrice du dispositif.



**Article 12 :**

« Collège au cinéma » : Ces aides seront directement versées à la structure coordinatrice du dispositif.

**Article 13 :**

« Lycéens et apprentis au cinéma » : Ces aides seront directement versées à la structure coordinatrice du dispositif.

**ARTICLE 5 - CLAUSE DE REVERSEMENT**

S'il apparaît que les engagements des contractants ne sont pas tenus en tout ou partie dans les mêmes délais, chaque partie peut demander le reversement du montant de sa contribution aux opérations qui ne sont pas réalisées.

**ARTICLE 6 - DISPOSITION FINALE**

La présente convention ne peut en aucun cas être opposée aux présents signataires par les personnes morales ou leurs représentants cités à la présente, celle-ci ne valant engagement qu'entre les signataires.

La présente convention est signée en six exemplaires originaux

À Ajaccio, le .....

Pour la Collectivité Territoriale de Corse  
le Président  
du Conseil Exécutif de Corse

Pour l'État,  
le Préfet de la Corse,  
Préfet de la Corse-du-Sud

Paul GIACOBBI

Christian MIRMAND

Pour le Centre National  
du Cinéma et de l'Image Animée,  
la Présidente

Le Chef de Mission de Contrôle Général  
auprès du Centre national du cinéma et  
de l'image animée

Frédérique BREDIN

Françoise MIQUEL

**Annexe 1**

<b>BILAN 2012</b>
-------------------

**CONVENTION 2011-2013**  
**DE DEVELOPPEMENT CINEMATOGRAPHIQUE**  
**ET AUDIOVISUEL**

**Entre l'Etat :**

*Ministère de la Culture et de la Communication*  
*Préfecture de Région de Corse*  
*Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse*

**Le Centre National du Cinéma et de l'Image animée**

**La Collectivité Territoriale de Corse**

## **I) OPERATIONS D'EDUCATION A L'IMAGE**

### **1) ECOLE ET CINEMA 2011 -2012**

**Coordinateur : M. René Viale, Association « Studio Animation »**

**Le dispositif « Ecole et cinéma » a été mis en place et est subventionné depuis 1997.**

**Depuis 2001, il a été étendu à la Corse du Sud et élargi aux écoles en milieu rural.**

### **BILAN 2011-2012**

#### **a) Public :**

Le dispositif « Ecole et cinéma » a été mis en place en 1997. Depuis 10 ans, il a été étendu à la Corse-du-Sud et élargi aux écoles en milieu rural.

Le dispositif disposait en Corse, pour 2011-2012, d'un effectif potentiel de 24 894 élèves sur un total de 260 écoles.

Pour cette année, il a concerné **89 établissements** (101 en 2010-2011) **pour 341 classes** (353 en 2010-2011) et **7 593 élèves** (7891 en 2010-2011).

Le nombre total d'entrées est de **16 210** (17 967 en 2010-2011) **réparties sur 164 séances** (149 en 2010-2011).

#### **b) Répartition du public :**

**Corse-du-Sud : 4 361 élèves** (4 838 en 2010-2011) **pour 9 153 entrées** (11 015 en 2010-2011) ;

**Haute-Corse : 3 232 élèves** (3093 en 2010-2011) **pour 7 057 entrées** (6 682 en 2010-2011).

Cette année, 10 salles de cinéma ont participé au dispositif :

#### **Corse-du-Sud**

- AJACCIO : Palais des Congrès-Espace Diamant
- PORTICCIO : Les 3 stars
- PROPRIANO : Théâtre de Propriano
- SARTENE : Centre Culturel « Laurent Casanova »
- PORTO-VECCHIO : Centre Culturel de Porto-Vecchio

#### **Haute-Corse**

- FURIANI : Le 7<sup>ème</sup> Art
- BASTIA : Studio Cinéma
- ABBAZIA : Excelsior Cinéma
- ILE ROUSSE : Le Fogata
- CORTE : L'Alba

### c) Programmation :

#### **8 films ont été programmés en Corse-du-Sud et 7 films en Haute-Corse**

##### **Corse-du-Sud :**

- PAI, (Cycle 3) : 1 128 élèves
- JOUR DE FETES, (Cycle 2) : 1 365 élèves
- CONTE CHINOIS, (Cycle 1) : 1 197 élèves
- EDWARD AUX MAINS D'ARGENT, (Cycle 2) : 1 142 élèves
- MON VOISIN TOTORO, (Cycle 2) : 1 574 élèves
- LE DIRIGEABLE VOLE, (Cycle 2) : 1 088 élèves
- LES CONTES DE LA MERE POULE, (Cycle 1) : 827 élèves
- PONETTE (Cycle 3) : 832 élèves

##### **Haute-Corse :**

- PRINCESSE BRIDE, (Cycle 2) : 1 007 élèves
- LE DIRIGEABLE VOLE, (Cycle 2) : 662 élèves
- MON VOISIN TOTORO, (Cycle 2) : 787 élèves
- LE PETIT FUGITIF, (Cycle 3) : 690 élèves
- LES CONTES DE LA MERE POULE, (Cycle 1) : 1 077 élèves
- 1, 2, 3 LEON (Cycle 1) : 883 élèves
- LE CHIEN JAUNE DE MONGOLIE, (Cycle 3) : 1 951 élèves

**d) Formation :** Les séances de formation de 4 heures n'ont toujours pas pu être dispensées en raison de la nouvelle organisation des classes primaires sur 4 jours excepté à Bastia où ces séances ont été inscrites dans le cadre des animations pédagogiques obligatoires. Néanmoins une formation de 2 fois 6 heures très complète, donnant des instruments aux enseignants pour l'analyse des films et la compréhension des enjeux liés à cet exercice, a été dispensée par Mme Colomba Sansonetti professeur à l'IUT de Corse. Elle a concerné 70 enseignants et se poursuivra sur 3 niveaux au cours des années à venir.

Les expériences, ateliers pédagogiques et de pratiques artistiques connexes du dispositif sont en forte baisse du fait de la disparition de leur financement. Cependant certains établissements ont construit leur projet d'école autour de l'éducation à l'image et en regard de ce dispositif.

**e) Commentaires :** La formation généraliste ouverte par l'université à destination des enseignants a permis de combler en partie la quasi absence de séances de prévisionnement des films.

Le problème de la prise en charge du transport des élèves par le Conseil Général de Corse-du-Sud continue à se poser pour continuer le travail de désenclavement de certaines écoles. L'intégration de cette problématique au sein des conseils d'écoles et des contrats éducatifs locaux avait permis d'associer plusieurs petites localités au dispositif, mais certaines ont dû renoncer au vu de la forte augmentation du coût des transports cette année, entraînant une baisse des inscriptions de 298 élèves malgré la mobilisation et le dynamisme des coordinateurs académiques.

<b>Budget prévu 2011/2012</b>	<b>21 170,00 €</b>	<b>Budget réalisé 2011/2012</b>	<b>28 554,00 €</b>
CTC	18 670,00 €		26 054,00 €
CNC	2 500,00 €		2 500,00 €

## **2) DISPOSITIF « COLLEGE AU CINEMA » 2011-2012**

**Coordinateur : M. René Viale,**

**Association « Studio Animation »**

**Le dispositif « Collège et cinéma » a été mis en place et est subventionné depuis 2002/2003.**

**Il a changé de coordinateur en 2003-2004.**

### **BILAN 2011-2012**

**Ce dispositif disposait en Corse, pour 2011-2012, d'un effectif potentiel de 12 970 élèves sur un total de 31 collèges.**

#### **a) Public :**

- Le dispositif « Collège et Cinéma » a été mis en place en 2002/2003. Après un arrêt sur la Corse-du-Sud l'année dernière, a redémarré en 2010-2011 sur ce département.

Le dispositif cette année a concerné **15 collèges** (17, en 2010-2011), pour **49 classes** (39 en 2010-2011), et **1 185 élèves** (1097 en 2010-2011 sur l'ensemble du territoire **pour un nombre total de 2 557 entrées** (2165 en 2010-2011, réparties sur **34 séances** (25 en 2010-2011).

#### **b) Répartition du public :**

Haute-Corse : 872 élèves (959 en 2010-2011), 10 collèges (14 en 2010-2011), 35 classes (32 en 2010-2011), 1942 entrées (2 104 en 2010-2011).

Corse-du-Sud : 313 élèves (120 en 2010-2011), 5 collèges (14 en 2010-2011), 14 classes (14 en 2010-2011), 615 entrées (61 en 2010-2011).

#### **7 salles de cinéma ont participé au dispositif :**

##### **Haute-Corse :**

- BASTIA : Studio Cinéma
- FURIANI : Le 7<sup>ième</sup> art
- CORTE : L'Alba
- ABAZZIA : L'Excelsior

##### **Corse-du-Sud :**

- AJACCIO : Espace Diamant
- PORTO-VECCHIO : Centre culturel
- SARTENE : Salle François Truffaut

#### **c) Programmation :**

3 films ont été programmés :

- SACRE GRAAL, (6<sup>ième</sup> et 5<sup>ième</sup> : 505 élèves / 4<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> : 480 élèves)

- JOUE-LA COMME BECKHAM, (6<sup>ième</sup> et 5<sup>ième</sup> : 450 élèves / 4<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> : 475 élèves)
- LES CITRONNIERS, (6<sup>ième</sup> et 5<sup>ième</sup> : 182 élèves / 4<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> : 455 élèves)

**d) Formation :**

Les films ont donné lieu à des séances de prévisionnage et de formation, excepté pour le film « Les Citronniers » sur Ajaccio. Elles ont été animées par Mme Colomba SANSONETTI (professeur à l'Université de Corte) et par M. Thierry DORANGEON pour Porto-Vecchio et Sartène.

**e) Commentaires :** L'opération « Collège et Cinéma » commence à nouveau à fonctionner correctement cette année sur la Corse-du-Sud. La nomination des responsables de ce dispositif au rectorat, M. Piferini et M. de Peretti a aidé à la relance du dispositif. L'ouverture de l'espace Diamant, dans l'attente de l'ouverture du multiplexe, aide également à pallier l'absence de salle de cinéma disposée à accueillir les élèves sur Ajaccio.

Des efforts doivent continuer à porter sur certains problèmes toujours non résolus pour mieux faire fonctionner l'opération :

- Prise en charge des transports, par le Conseil Général de Corse-du-Sud.
- Travail de prospection intensif sur les établissements de Corse-du-Sud encore non adhérents au dispositif.

Budget prévu 2011/2012	14 600,00 €	Budget réalisé	2011/2012
			<b>11 686,00 €</b>
CTC	12 100,00 €		9 186,00 €
CNC	2 500,00 €		2 500,00 €

**3) DISPOSITIF « LYCEENS ET APPRENTIS AU CINEMA » 2011/2012**

**Coordinateur :** M. Dominique LANDRON, Mme Lydie MATTEI Cinémathèque de la Corse.

**Association « La Corse et le Cinéma »**

**Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » a été mis en place et est subventionné depuis 2002/2003.**

**BILAN 2011-2012 :**

**Ce dispositif disposait en Corse pour l'année 2011-2012, d'un effectif potentiel d'environ 8 801 élèves et sur 16 lycées (public, privé, professionnel). A ce chiffre on peut ajouter les 2 lycées agricoles et 6 centres de formation d'apprentis.**

**a) Public :**

Cette année, il a concerné **904 élèves** (794 en 2010-2011) et **41 classes** (35 en 2010-2011) sur l'ensemble du territoire répartis au sein de **10 établissements** (10 en 2010-2011).

**La fréquentation est de (1974) entrées** (677 en 2010-2011) réparties sur **17 séances en 2010-2011**(34 en 2009-2010).

**b) Répartition :****Corse-du-Sud : non renseignée (non renseignée en 2010-2011)****Haute-Corse : non renseignée (non renseignée en 2010-2011)****5 salles de cinéma** (5 en 2010-2011) participent à cette opération:

- PORTICCIO: Les 3 stars
- PORTO-VECCHIO : La Cinémathèque
- BASTIA : Le Studio
- CORTE : Le Cinéma l'Alba
- ABAZZIA : L'Excelsior

**c) Programmation** : 3 films ont été programmés:

- CERTAINS L'AIMENT CHAUD (**812 élèves**)
- ELEPHANT (**733 élèves**)
- TOUT SUR MA MERE (**429 élèves**)

**d) Politique tarifaire** : La participation financière est fixée à 2,50 € par élève et par séance, avec un minimum de 3 séances par année.**e) Formation :**

7 journées de formation des enseignants réparties sur 3 sites (Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio) ont été organisées et animées par M. Arnaud HEE (rédacteur en chef adjoint du site kritikat.com et programmateur du festival « Cinéma du réel ») et M. Pascal GENOT (docteur en sciences de l'information et de la communication). Les films du dispositif ont fait l'objet d'une pré-projection afin de leur permettre de prolonger en classe la réflexion autour des œuvres. La formation a eu pour objet d'aborder pour chaque film le contexte cinématographique du pays d'origine, le parcours du réalisateur, d'analyser le film, le genre, les thèmes.

Les séances des élèves ont été animées par M Jean-André BERTOZZI (photographe, diplômé de l'école nationale de photographie d'Arles). Ces séances comprenaient une présentation du film de son réalisateur, du genre auquel il appartient et d'éventuelles correspondances avec des productions plus récentes, de la projection et d'une discussion avec les élèves. En fin de projection des documents pédagogiques sont distribués aux élèves.

Une formation généraliste à l'analyse des films à destination de tous les enseignants candidats aux dispositifs d'éducation à l'image a été organisée par Mme Colomba Sansonetti, enseignante cinéma à l'Université de Corse.

**f) Commentaires :**

Ce dispositif montre toujours une difficulté à s'installer malgré l'accompagnement pédagogique qui est de l'avis général d'une grande qualité. Toutes les projections sont accompagnées d'un intervenant pour présenter le film et animer le débat. Les enseignants participants commencent à bien intégrer le fonctionnement du dispositif.

Plusieurs problèmes continuent d'affecter le fonctionnement de ce dispositif :

- Le manque de personnes relais dans les lycées et de motivation de certains chefs d'établissement, le manque de salles de cinéma partenaires sur Ajaccio,

ont conduit depuis plusieurs années à une baisse de la fréquentation du dispositif.

- L'attente de la création d'un poste au sein de la Cinémathèque, en remplacement de Mme Lydie Mattei qui a pris d'autres fonctions tout en continuant à assurer partiellement l'intérim.
- Un travail de motivation des enseignants et de prospection et de suivi plus actif auprès des chefs d'établissement s'avère nécessaire. La nomination de nouveaux responsables en charge du dispositif au sein du rectorat, M. Piferini et M. de Peretti permet d'œuvrer en ce sens.

<b>Budget prévu 2011/2012</b>	<b>Budget réalisé</b>	<b>2011/2012</b>
<b>44 370,00 €</b>		<b>29 342,15 €</b>
CTC	CTC	14 342,15 €
29 370,00 €		
CNC	CNC	15 000,00 €
15 000,00 €		

## **II) BILAN FONDS D'AIDES 2012**

**3 sessions d'examen du comité technique** ont été organisées dans l'année **en date des 5 mars 2012, 14 mai 2012 et 19 octobre 2012**. Le comité technique a été renouvelé en début d'année 2012. Il est composé d'environ deux tiers de professionnels continentaux et d'un tiers de professionnels régionaux.

**Le montant des crédits effectivement utilisés s'est élevé à 2 523 717 €** (2 001 125 € en 2011, 2 044 680 € sur autant d'autorisation de programme).

Ces crédits ont concerné **107 projets** (78 en 2011).

Ils ont été individualisés à la suite des 3 réunions du comité technique par les délibérations n° 1202398 CE du Conseil Exécutif du 10 mai 2012 (1<sup>er</sup> comité), n° 1203644 CE du Conseil exécutif du 11 juillet 2012 (2<sup>ième</sup> comité), n° 1205752 CE du Conseil exécutif du 29 novembre 2012 (3<sup>ième</sup> comité).

**Dans ce cadre ont été répartis :**

- **346 325 €** (312 700 € en 2011) au titre des **aides à l'écriture, au développement et au vidéo-art,**
- **465 500 €** (375 000 € en 2011) au titre de l'**aide au court-métrage,**
- **1 542 550 €** (874 765 € en 2011) au titre de l'**aide aux projets audiovisuels,**
- **150 000 €** (430 000 € en 2011) au titre de l'**aide au long métrage,**

ainsi que **19 342 €** en aide à la **diffusion (opérations de post-production)**.

A cela on peut rajouter **100 000 €** au titre de l'aide aux projets des films des étudiants du DU CREATACC de l'Université de Corse produit par le Groupe de recherche et d'essais cinématographiques (GREC)



### a) Long métrage :

**Très peu de demandes dans ce secteur en raison du surcoût lié à l'insularité et d'un règlement devenu peu attractif en termes de plafond et de positionnement. La Corse, excepté des projets très spécifiques, est souvent demandée en décor de complément.**

**Dès le cadre du régime d'aide en faveur du cinéma et de l'audiovisuel des collectivités locales arrêté, il deviendra impératif de repositionner le règlement de manière plus attractive.**

Un seul projet de long-métrage a été aidé cette année. Produit par la société parisienne « **De Films en Aiguille** », « **Jeux d'Enfer** » sera réalisé par **M. Jérémie Lippmann**. Cette comédie retrace les retrouvailles en apparence fortuites de deux anciennes amies d'enfance dont la relation d'alors était fondée sur un rapport de domination et qui se trouvent réunies l'espace d'un week-end à l'occasion d'une réunion de travail de leurs maris dans une villa luxueuse en bord de mer. Le film est coproduit par la société « **Alter Films** » d'Alain Terzian (président des « César », administrateur du festival de Cannes...) ce qui vient renforcer la viabilité de cette production au casting de laquelle devrait figurer des comédiens comme Alice Taglioni, Elodie Navarre et Edouard Baer. Ce long métrage d'un budget global de 4 582 838 €, sera distribué en salles par la société «SND» et diffusé par Canal + et Ciné Cinéma. A l'heure d'aujourd'hui, il semble que le plan de financement du film soit revu à la baisse par la production.

### b) Court-métrage :

Sur les sur les 40 demandes, 15 courts-métrages et documentaires d'auteur aidés, 9 proviennent d'auteurs-réalisateurs corses et 10 seront produits par des sociétés insulaires. On dénombre également une animation et 4 aides concernant des documentaires d'auteur. Trois fictions inscrivent leur action dans les réalités de la Corse contemporaines.

L'atelier d'écriture mis en place avec le Groupe de Recherche et d'Essais Cinématographiques (GREC) à Bastia, en vue de finaliser des scénarios de courts métrages provenant de réalisateurs insulaires mais aussi des DOM-TOM, de la région Aquitaine et d'autres régions de France, continue d'être plébiscité par les participants corses. Ceux-ci sont choisis par l'équipe pédagogique du département « cinéma » de l'IUT de Corse au sein des étudiants et par le comité technique du fonds d'aide parmi les projets ayant été jugés intéressants mais inaboutis.

- Cette année encore, des conventions entre le GREC et la CTC ont été passées pour le financement des films réalisés au cours du cursus par les élèves du D.U. option « écriture et réalisation » de l'IUT de Corse nouvellement créé et baptisé CREATACC (Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse). « Chiens », l'un des films issus de cette formation a été sélectionné au festival de Clermont-Ferrand.
- En synergie avec la section cinéma de l'IUT de Corse, sont organisées à Corte depuis 5 ans « les Nuits méditerranéennes du court-métrage » afin notamment de sensibiliser les étudiants de l'Université aux problématiques et aux enjeux artistiques et financiers du court-métrage et donner un ancrage méditerranéen et une visibilité à la production corse. Ce festival regroupe plusieurs sections dont

une réservée aux films des étudiants des universités méditerranéennes de cinéma. De nombreux professionnels sont présents (CNC, Agence du court-métrage, chaînes (ARTE, France Télévision qui dote le prix d'un préachat), représentants des festivals du continent qui présentent une carte blanche).

- Un autre festival de court-métrage a vu le jour baptisé « Les Toiles du Court » qui a pour spécificité de se dérouler simultanément sur plusieurs villes du territoire.

**Cette année on peut relever une vraie dynamique dans ce secteur. Les projets aidés sont pour la plupart liés à des actions autour du court métrage soutenues par la CTC :**

**- Lauréat de l'édition 2011 du festival insulaire «Les Toiles du Court :**

- Le projet d'animation écrit par **M. Jose Maria Camacho de Miguel**. Ce court-métrage intitulé « **Justo** » est une coproduction franco-espagnole dont le tournage se tiendra dans les locaux de la société « **Studio 20** », coproductrice déléguée du film. Le scénario raconte, la dérive d'un laissé pour compte, Justo, qui, un jour, s'approprié des lunettes sur un comptoir de bar. Une fois chaussées, elles vont transformer sa perception du monde et des gens qui l'entourent. Ce film à l'atmosphère graphique très travaillée sera tourné en décors modélisés en 3D. Le projet utilisera également la technique du « motion capture » pour l'animation des personnages.

**- Issus d'un retravail dans le cadre de l'atelier d'écriture de scénario du GREC (Groupe de recherche et d'essais cinématographiques) à Bastia on peut relever trois courts métrages :**

- « **Quelqu'un à tuer** » de **Vanna Hong**, présenté par la société « **Les films du Dimanche** ». Ce scénario a aussi été lauréat du concours de scénario du festival de Grenoble. Le film retrace l'histoire des relations entre deux marginaux, un braqueur de banque et l'otage qui lui permet de s'enfuir, une jeune femme passive et solitaire. Réfugiés dans une chapelle, et de manière antinomique avec son rôle, le braqueur va devenir un vecteur permettant à la jeune femme de se libérer de la haine qu'elle nourrit contre sa mère, provoquant chez elle une sorte de renaissance.

- « **La Terre brulée** », produit par la société « **Pastaprod** », une comédie dramatique ambitieuse en termes de projet de mise en scène. Ce scénario de **M. Julien Meynet** raconte l'histoire, au 18<sup>ième</sup> siècle, d'une jeune lavandière vivant isolée dans les montagnes corses avec ses parents dont l'existence bascule le jour où elle fait le choix de venir en aide à un homme blessé, une décision qui va les conduire tous deux vers une fin tragique.

- « **Projection (s)** » du jeune réalisateur insulaire, **M. Rinatu Frassati** dont c'est la première réalisation. Ce court-métrage onirique, produit par la société de production « **Studio B** » et dont le rôle-titre devrait être interprété par M. Jacques Dutronc, retrace l'histoire d'un vieux projectionniste corse, vivant sa vie de manière fantasmagorique derrière la vitre de sa cabine de projection. A la sortie d'une séance, il va se trouver amené à devoir réveiller une spectatrice endormie dont les traits ressemblent aux photos des visages d'actrices ornant les murs de sa cabine.

**- Ayant participé au concours de scénario organisé dans le cadre du festival « Les Nuits méditerranéennes du court métrage de Corte » sur le thème « La Corse dans la Méditerranée » :**

- « **Les Dominos** » de **Mme Lydia Castellano**. Lauréat du concours, le projet a reçu, à cette occasion, le premier prix sous la forme d'un préachat par France Télévisions et la prise en charge de la production par la société « **Sesama production** ». Le film dresse le portrait de quatre hommes âgés, partenaires de jeu depuis des années. Les attitudes de ces quatre joueurs sont décryptées, durant leur partie de dominos, par la petite fille de l'un d'entre eux. Le récit qu'elle fait au fiancé de sa sœur du secret qui lie les quatre hommes, résonne comme une sorte d'avertissement vis-à-vis de son départ de pour le continent.

- « **Via Rupta** » produit par la société « **Versus Films** » écrit par **M. Kevin Lameta**, jeune réalisateur insulaire, retrace la rencontre de Paul, un homme d'une cinquantaine d'années et de Maria, une jeune fille pleine de vie. Ces deux personnages, reliés par leur marginalité, vont s'approprier et décider ensemble de fuir l'emprise des codes sociaux et les turpitudes de leur quotidien. En préférant les détours et les chemins de traverse aux routes droites, leur recherche de sérénité les mènera aux confins de l'île.

**- Inscrivant, comme le court métrage précédent, leur action dans les réalités de la société corse contemporaines :**

- « **Le Fan de base** », du comédien **M. Pascal Tagnati**, présenté par le collectif de réalisateurs corses réunis dans la société « **Stanley White** ». Ce film retrace les errances existentielles d'un jeune ajaccien, modeste employé de mairie menant une vie routinière et ennuyeuse, qui décide de passer ses congés à Manchester. Dans cette ville dont il est « supporter » de l'équipe de football, il va se confronter à ses propres fantasmes.

- « **Je Tue Ie** » raconte l'histoire d'un jeune enfant qui assiste à l'assassinat de son père, un homme politique très en vue. Le film remémore les jours qui précèdent l'assassinat où l'enfant a pu sentir le climat de tension qui entoure les occupations de son père. Cette fiction réalisée par la comédienne **Mme Marie Murcia** sera produite par la société « **Les Films de l'espoir** ».

**- Développant des univers esthétiques particuliers :**

- « **Sisu** », de **M. Frederic Farrucci** produit par la société parisienne « **Elena Films** » retrace l'histoire de Jérémy, un jeune pilote de rallye au talent prometteur, qui trouve son bonheur dans une forme d'état second que lui procure le pilotage à haut risque.

Sa rencontre avec Stéphanie, une jeune copilote, va bouleverser sa vie, jusqu'alors dédiée exclusivement au sport automobile, et remettre en question son don et sa quête.

- « **Putain de green** », produit par la société « **CP Production** » et réalisé par **M. Silvère Petit** nous montre un monde où l'homme et l'animal se partagent l'espace de vie. Cette comédie met en scène les interactions entre Gérard, le propriétaire d'un terrain de golf qui assoiffe tout l'espace environnant, Farid, qui squatte un mobil

home non loin de là et tâche de survivre avec sa famille, et les animaux qui les entourent dans cet univers desséché.

- « **La Buveuse d'Ange** », produite par la société « **Mareterraniu** », décrit, avec beaucoup de sensibilité, dans un film sans dialogue, l'éphémère rencontre amoureuse au bord d'une plage, de deux êtres solitaires, inscrits dans une période de la vie où l'amour déserte habituellement l'existence. L'auteur, **Mme Viviane Zingg-Benedetti**, conseillère des programmes à France Télévisions, a été la scénariste de réalisateurs comme André Téchiné, Pascal Kane ou Jean Sagols

**Les 4 dernières aides concernent des documentaires d'auteur qui portent un regard sensible sur des espaces intimes ou sociaux :**

- « **A l'abri du temps** » est un essai documentaire de **Mme Juliette Joffe**, ancienne élève du **CREATACC de l'Université de Corte**, produit par la société « **Territoire d'Image** » qui interroge le rapport qu'entretiennent, en tant qu'espace physique et intime, les différentes générations de sa famille avec un appartement du vieil Ajaccio, acheté il y a un siècle par l'arrière arrière-grand-père de la réalisatrice et resté depuis quasiment inchangé.

- « **Il est arrivé quelque chose** », de **Julien Caumer de Casabianca** produit par la société « **Become** », retrace face à la caméra, le bouleversement de vie, le parcours de deuil et la reconstruction d'un couple dont la fille a été assassinée par le père biologique, lors d'une crise de schizophrénie, avant que celui-ci ne se donne la mort à son tour.

- « **Hypersensibilité aérienne** » produit par la société « **Stella production** » est un projet de documentaire d'auteur dont la qualité d'écriture a fait l'unanimité du comité. La réalisatrice, **Mme Marie Famulicki**, construit son récit autour de l'aventure de son réapprentissage sensoriel, psychique, physique et social, à la suite d'un grave accident cérébral. De manière impressionniste, visuelle et poétique, la réalisatrice veut montrer, comment se retissent petit à petit les liens à l'espace, au temps, au réel et à l'imaginaire et quelle empreinte a laissé cet accident dans son psychisme et ceux de personnes ayant vécu un problème similaire.

- « **Chez Michel** », produit par la société « **Mouvement** » dépeint la chronique de la vie d'un bar du quartier de l'octroi à Ajaccio. Ce lieu est vu comme un décor de théâtre avec ses habitués retraités, ex mannequin, gardien de prison, marginaux où autres, qui s'y succèdent avec leur singularité, leurs blessures de vie, leur gestuel, pour venir y composer un ballet original orchestrée par le patron du lieu. Ce projet est coréalisé par **M. Marie-José Costa et Mme Véronique Buresi**.

**c) Documentaire, (séries et unitaires) :**

En 2012 le volume de production de documentaire unitaire a retrouvé son niveau habituel.

**32 projets de documentaire unitaire (15 en 2011) sur 57 demandes ont été aidés en production,**

**13, (15 en 2010-2011) ont été aidés à l'écriture,**

**21, (14 en 2010-2011) ont été aidés au développement.**

**3 séries documentaires (1 en 2011) ont également été aidées en production (+ 2 en développement).**

Ces projets proviennent, pour la plupart, de sociétés de production insulaires. Même si de nouveaux champs de la société corse contemporaine sont abordés comme la mort, la violence, la place des femmes, la précarité ou l'immigration, ils s'inscrivent toujours en majorité autour des thématiques récurrentes identifiantes du fonds d'aides corse qui sont :

- L'histoire de la Corse et de la Méditerranée,
- L'archéologie et le patrimoine en Méditerranée,
- La connaissance des identités culturelles linguistiques et religieuses en Méditerranée,
- Les portraits d'artistes, musiciens, cinéastes, peintres, écrivains méditerranéens,
- La protection de l'environnement, le développement durable,
- Le parcours d'hommes corses ou méditerranéens emblématiques,
- Les documentaires d'auteur.

Ces documentaires sont pour beaucoup d'entre eux destinés à la chaîne France3 Corse/ ViaStella qui propose 15 heures de programmes quotidiens.

Pour accompagner cette mouvance du documentaire en Corse, un festival soutenu par la CTC dédié aux documentaires d'auteur, « Corsica.doc », a été créé il y a 4 ans par Mme Annick Peigne-Giuly ancienne journaliste à Libération et présidente de « Documentaires sur Grand Ecran ». La programmation se fait en partenariat avec divers festivals dont le « Festival du Réel » ou le Festival International du Documentaire (FID). L'opération est soutenue par la Procirep et dispose d'une compétition unique en France destinée à récompenser la meilleure première œuvre documentaire. L'action inclut également des ateliers pédagogiques et de développement de projets. Une équipe de bénévoles, composée pour la plupart de réalisateurs insulaires de documentaire s'est constituée autour de l'association qui devient ainsi un espace de sensibilisation de la profession au regard documentaire.

En liaison avec la CTC, l'association « Corsica Doc » et « Les ateliers Varan » organisent chaque année à Ajaccio des ateliers d'écriture et de réalisation documentaire ouverts aux réalisateurs du bassin méditerranéen intitulés « Regards méditerranéens ». Un corpus de 10 films portant des regards originaux sur le territoire sort chaque année de cet atelier autour d'une thématique définie. Ces films sont diffusés sur Via Stella, la chaîne corse satellitaire de plein exercice à vocation méditerranéenne du groupe France Télévisions et sur Internet. Le dispositif des ateliers corses « Regards méditerranéens » a été plébiscité par l'ambassade de France au Caire et les ateliers Varan ont mis en place en Egypte un atelier similaire autour du projet « Images de la liberté » initié par la SEMAT (première organisation égyptienne pour le cinéma indépendant, créée par un groupe de cinéastes documentaristes).

L'atelier d'écriture de scénario du GREC (Groupe de recherche et d'essais cinématographiques) à Bastia s'est également ouvert à la réécriture de documentaires d'auteur.

Pour finir avec le secteur du documentaire, la participation de la CTC au financement d'Eurodoc, en liaison avec l'association Corsica Doc, a permis depuis plusieurs années à des producteurs insulaires de se confronter aux chaînes, décideurs et financeurs européens afin de faire avancer le positionnement et l'écriture de projets ambitieux. Ces documentaires se retrouvent parmi les projets aidés dans le cadre du fonds d'aide.

***Parmi les projets développés dans ce cadre on trouve dans le champ méditerranéen (Maghreb, Moyen-Orient, Italie) :***

- Le projet de documentaire intitulé « **Dolla et ses sœurs** » de la réalisatrice **Mme Laurence Bungelmi** consacré à la résistance du monde traditionnel dans le monde contemporain à travers la figure du pleur rituel. Sous la forme d'un road-movie ayant pour point de départ une vidéo du site You tube montrant les pleurs d'une mère d'un des martyrs de Kasserine, le film se propose de partir à la recherche des dernières pleureuses funèbres traditionnelles de Tunisie, de leur art remontant à la nuit des temps qui mêle transe et poésie. Cette pratique est menacée de disparition par la montée de l'intégrisme islamique opposé à ses pratiques. Ce projet dont la qualité a fait l'unanimité du comité est produit par la société insulaire « **Les films du Tourbillon** » spécialisée dans les thématiques culturelles méditerranéennes.

- « **Y a pas d'amour...en Algérie** », le documentaire de **M. Mohamed Lakhdar Tati** produit par la société « **Stella production** ». Le film investit, le champ du rapport amoureux dans ce pays au sortir d'une crise où les tensions d'une société en plein désarroi se cristallisent dans les relations hommes -femmes dans un déni d'amour, loin de la tradition littéraire de ce pays de célébration de la joie amoureuse.

- « **Asmahan, un destin oriental** » trace le portrait d'Amal el-Attrache, dite Asmahan (1917-1944), une princesse syrienne d'origine druze qui fait partie des grandes figures allégoriques de femmes de l'histoire du XX siècle. Grande rivale d'Oum Kalsoum, protagoniste des plus grandes comédies musicales égyptiennes des années 30, ce personnage de femme fatale à la trajectoire hors du commun incarne les contradictions de cette époque libérale de la monarchie du Roi Farouk sous protectorat britannique. Ce documentaire réalisé par **M. Silvano Castano** sera diffusé par les chaînes Ciné Cinéma et ViaStella.

***Pour un regard sur l'Italie :***

- « **Casting** » du collectif « **Stanley White** » dresse le portrait d'une jeunesse italienne saturée par les médias. Le réalisateur, **M. François Farellacci** propose à de jeunes danseurs et chanteurs de mettre en scène leur propre casting à Cinecitta, dans une sorte de mise en abyme du désir d'une génération, un espace où ils vont confier à la caméra leurs rêves de succès, leurs espoirs, leurs déceptions avec en filigrane le regard qu'il porte sur la société italienne contemporaine.

- « **Comme un cowboy sans revolver** » d'**Anush Hamzehian**, porté par la société « **Become** », veut nous montrer la renaissance, après des années d'abandon, d'un village de 500 habitants de l'extrême Sud de l'Italie. Ce village, grâce à un maire révolutionnaire et à 200 immigrés arrivés par la mer, a fait d'un projet utopiste d'intégration, une réalité.

- « **Autonomia ?** » de la réalisatrice **Mme Dominique Tiberi** produit par la société « **Stella Productions** », enquête sur les relations entre la Sardaigne et la Corse, « Îles sœurs », qui pourtant se tournent le dos malgré les nombreux échanges qui ont jalonné leur histoire commune. La réalisatrice tente lors d'une errance entre Corse et Sardaigne de faire une sorte d'état des lieux intime, culturel et économique des deux territoires à travers notamment les problématiques de la langue, de l'agriculture et du tourisme avec en filigrane cette question : L'autonomie sarde est-elle vraiment une réussite et une solution au problème corse ?

- « **Les sept sœurs** » du réalisateur **Christian Lorre**, film produit par la société « **Les productions du Triton** » part à la découverte des îles éoliennes en Méditerranée, laboratoires et conservatoires écologiques et culturels. Ce film tente de montrer combien vivre sur ces îles volcaniques ramène l'homme à sa fragilité face à la nature et induit un comportement, un regard sur le temps, une philosophie de vie particulière.

***Dans un registre plus historique on peut retenir :***

- « **Un Esclave nommé Cervantes** » de la société « **Mediterranean Dream productions** » réalisé par **M. Emmanuel Bernabeu Casanova**, qui dépeint les années de captivité de l'écrivain à Alger, alors cité barbaresque dans l'idée de nous faire percevoir la nature du monde méditerranéen de l'époque, et l'influence que cet épisode de sa vie aura sur son œuvre littéraire.

- « **Opération Cauria** », porté par la société « **Les films du tambour de soie** » et réalisé par **MM. Alain Dufau et Daniel Michau**, un « thriller » archéologique et scientifique, autour des avancées et des découvertes qui ont jalonné les soixante années de fouilles de ce site en Corse. Des travaux infographiques en 3D permettront de visualiser et d'éclairer les dernières hypothèses des scientifiques et la chronologie de l'occupation du site notamment sur l'origine des statues qui jalonnent le site qui figureraient les guerriers sardanes, ces peuples de la mer qui écumèrent la Méditerranée durant l'antiquité.

***Parmi les projets qui investiguent le champ social corse on peut retenir :***

- « **Ex'île** » de la société « **Les Films de Pierre** » réalisée par **Mme Sylvaine Dampierre**, réalisatrice maintes fois primée dans les grands festivals documentaires, traite dans ce film du rapport au territoire, à la mémoire, à la terre, d'immigrés maghrébins en Corse. A travers trois rencontres, trois générations, d'un paysage à l'autre, en partant de leur usage des lieux, des repères qu'ils s'y créent, en retraçant leur cheminement, en explorant leur enracinement, ce projet veut explorer l'identité corse dans le regard de ces exilés de l'intérieur, la regarder s'y refléter et s'y réinventer, tisser les récits d'une mémoire partagée.

- « **La langue dans la Poche** », autre film du collectif « **Stanley White** », se propose de dresser le portrait de femmes corses d'horizons et d'âges variés et de montrer le regard qu'elles portent sur la société insulaire contemporaine. A cette fin, le réalisateur, **M. Thierry de Peretti** a élaboré pour ce projet de documentaire un dispositif laissant place à l'improvisation pour susciter leur parole autour de leur vision de l'avenir, de leur rapport à la violence, aux hommes, au sexe, à la famille et à la mort

- « **L'île des morts** » de la société « **Stella** », un documentaire (développé dans le cadre du GREC), réalisé par **M. François Farellacci**, (membre également du collectif « Stanley White ») tente d'approcher la nature particulière du rapport des corses avec la mort à travers les témoignages et l'approche du mode de vie de jeunes corses.

- « **A Fede** », de la réalisatrice **Laetitia Agostini**, aborde la question du sentiment religieux en Corse, un syncrétisme de croyances mystiques profondes et de superstitions, un mélange de paganisme et de culte chrétien qui fait des croyants pas tout à fait fidèles mais à la foi profonde qui s'exprime notamment dans leur pratique du chant. A travers le prisme de cette singularité insulaire ce film produit par la société « **Comic Strip** » veut être également un portrait en creux de certains traits des cultures agropastorales méditerranéennes.

- « **Aiutu** » de la réalisatrice **Gisèle Casabianca produit par GB Prod**, dessine un visage de la précarité en Corse à travers les portraits croisés de gens de différents milieux (étudiant, agriculteur, saisonnier, retraité...), d'hommes et de femmes en perte de repères qui n'ont plus les moyens de vivre en ville et cherchent dans les villages ruraux une solution de repli qui s'avère être souvent un enfermement.

- « **Qu'ont-ils fait de Florian** », produit par la société « **GB Prod** », évoque le problème de la prise en charge de l'autisme en Corse. Le film porte témoignage du combat d'un homme, père d'un enfant autiste et lui-même dyslexique, pour le faire accepter dans sa différence par l'institution scolaire et donner à son enfant un avenir potentialisant ses capacités si particulières. Ce film sera coréalisé par **M. Jérôme Bouda** (ancien étudiant du LPTAIS) (*Licence techniques et activités de l'image et du son*) et **Mme Angelina Risterucci**.

- « **Antoine - Les mains de pierre** » de **Mme Frederika Sonza, produit par « Les films du Triton »** trace le portrait sensible d'un septuagénaire, débordant d'activité, vivant dans le village de Grosseto-Prugna. Fils d'un charbonnier italien, cet homme, véritable force de la nature aux multiples savoir-faire, est devenu un personnage central du village, une référence, un garant à qui tout le monde fait appel et dont la compagnie est recherchée. Sa parole, son témoignage, son regard sur l'époque qu'il a traversée sont comme un legs à verser au crédit de l'identité du monde rural de la Corse.

- « **Dite a Vostra** » produit par la société « **Corsesca Services** » se propose de retracer l'aventure d'une émission de radio et de donner un visage aux auditeurs qui ont créé une communauté, liée par l'amour de la langue corse et le désir d'en faire partager ses richesses. Le réalisateur de ce projet est **M. Jean-Charles Marsily**, animateur et créateur de l'émission radiophonique éponyme.

### ***Plus ancrés sur des problématiques environnementales***

- « **Balagne une terre pour quoi faire** » de **M. Laurent Billard** produit par la société « **Les films du Tourbillon** » s'interroge sur l'avenir agricole d'une micro région où le tourisme et la spéculation foncière règnent en maître avec pour conséquence la raréfaction des parcelles où pourraient s'installer de jeunes agriculteurs. Avec, en fil conducteur, l'expérience du groupement foncier de Pigna, ce documentaire explore les alternatives viables de développement susceptibles d'inverser cette tendance. Il



tente également de montrer le lien particulier souvent irrationnel qui lie les corses à leur terre.

« **La Part des anges** » de **Mme Marie Renucci** produit par la société « **PMP** » se veut un état des lieux du renouveau de la viticulture au travers du regard de quatre jeunes vigneron, âgés d'une trentaine d'années, tous nouvellement à la tête de leur propre exploitation et officiant en Corse et dans d'autres régions. Face au nouveau contexte mondial du vin, le film montre l'engagement en faveur d'un « vin propre » et d'une certaine conception de l'agriculture, de ces jeunes agriculteurs.

***Dans ce registre environnemental on retrouve également 2 des 3 séries documentaires aidées :***

- La série « **Les Mondes de la Corse** » dont le réalisateur **M. Jean Froment** a passé une année en repérage sur le territoire est produite par la société « **What's up films** » et sera diffusée pendant toute une semaine sur la chaîne **ARTE**. Les cinq épisodes, composant cette série documentaire ambitieuse, proposent un voyage naturaliste dans l'île autour de 5 univers, la roche, l'eau, le végétal, l'animal et la pierre, filmés le long des saisons.

Ces univers sont les fils narratifs qui permettent de partir à la rencontre de la Corse et des hommes, passeurs et artisans de ces territoires de nature. La création de la musique originale bénéficiaire d'une aide de la CTC, a été confiée à un compositeur insulaire M. Pierre Gambini également à l'origine de la musique de la dernière saison de « **Mafiosa** ».

- « **L'Appel du bleu** », une série de 10 documentaires de 26 minutes **réalisée par M. Georges Antoni et produite par la société « Mareterraniu** nous emmène à la rencontre de la grande variété géologique sous-marine de l'île à l'origine d'autant de biotopes et d'écosystèmes propices au développement de la diversité des espèces. A partir de chaque micro région corse et d'une faune et une flore subaquatique emblématique liée à sa spécificité géologique, cette série se propose d'enquêter sur la situation de la biologie sous-marine de la Corse en mettant l'accent sur les grands enjeux écologiques auxquels elle est confrontée.

***Dans les parcours de personnages d'origine corse emblématiques :***

- « **Pascal Grousset Benedetti, l'Anti-Coubertin** », de la société « **Korom** » réalisé **M. Dominique Maestrati** évoque la vie de ce personnage hors du commun dans son époque, tour à tour Ministre des Affaires Etrangères de la Commune à 27 ans, déporté en Nouvelle Calédonie, évadé, réfugié à Londres, nègre de Jules Verne, 4 fois député socialiste, fondateur de la Ligue Nationale d'Education Physique et initiateur des Jeux Olympiques.

- « **Léo Micheli, une vie en résistance** », réalisé par **M. Dominique Lanzalavi** et produit par la société « **Mareterraniu** », donne la parole à l'une des dernières mémoires vivantes de la guerre et de l'occupation en Corse. Ce film dépeint un homme de combat, militant de la résistance, secrétaire particulier de Jacques Duclos, considéré comme une des éminences grises de la résistance, portant un regard aiguisé tant sur cette période que sur la guerre froide et les mutations de la société française et insulaire.

- « **Soldats de l'Empereur** », de la société **Cined** réalisé par **M. Bertrand Normand**, investigate le monde des reconstitutions historiques napoléoniennes en Russie. Ce phénomène réunit des milliers de passionnés, russes, ukrainiens, français, polonais, allemands et belges pour faire revivre la bataille d'Eylau, survenue en ce lieu quelque deux cents ans plus tôt. Le film se veut une description de ces gens qui, dans le monde d'aujourd'hui, se cherchent un autre espace de vie, mais aussi une peinture d'une société russe aspirant à retrouver ses racines d'avant l'ère soviétique et sur laquelle l'épopée napoléonienne a toujours exercé une grande fascination.

***Parmi les documentaires autour de portraits d'artistes, musiciens, cinéastes, peintres, écrivains méditerranéens :***

- « **SPIR2ALL, Loin des Standards** » de la **S.A.S. « Omnicube »**, réalisé par **M. Jean-Louis Tognetti**, traite de la culture urbaine en Corse à travers le combat que mène un groupe de rap pour se faire connaître au milieu des autres courants musicaux sur le territoire. Ce groupe, qui travaille en connexion permanente avec sa communauté musicale, pense sa musique comme la retranscription de ce qu'ils vivent, de ce qu'ils voient; une musique de l'urgence, une musique militante qui est le témoin et la voix d'une frange de la population insulaire que l'on n'a pas l'habitude d'entendre.

- « **Pierre Clementi, un art de vivre sans concession** » produit par la société « **Setti Mulini** » et réalisé par la nièce du comédien, **Mme Laurence Leduc-Clémenti**, ancienne étudiante de la licence **TAIS** (techniques et activités de l'image et du son) de l'IUT de Corse. Le film retrace la vie, entre Paris Rome et Guitera, de cet acteur qui tourna sous la direction de grands réalisateurs comme Luis Buñuel, Pier Paolo Pasolini, Bernardo Bertolucci, et fut l'une des figures les plus marquantes de l'underground des années 60-70 de par son talent, sa liberté et ses choix de vie radicaux.

- « **Ange Leccia, un visionnaire** », produit par la société « **Corsesca Services** » et réalisé par **M. Jean-Charles Marsilly**, propose un portrait de ce plasticien corse Ange Leccia, aujourd'hui directeur du laboratoire de création au Palais de Tokyo à Paris. Le film tente de décrypter l'univers de cet artiste consacré, exposé dans plusieurs musées de par le monde, dont le regard capte les images de la vie, les fige, les retourne et les propose, toujours différentes de ce qu'elles semblent porter de prime abord.

- « **Jean-Pierre Mattei : Ciné-cinéphile** » lui évoque le parcours d'un homme en résistance artistique dans son combat pour faire émerger la Cinémathèque de Corse. Le film suit l'itinéraire, de Casablanca à Renno en passant par Oujda, Marseille, Nice et Porto-Vecchio, de cet homme singulier au caractère bien trempé et aux activités multiples, d'écrivain, d'historien, de programmeur, de collectionneur, et de réalisateur, autour des deux passions qui l'animent depuis son plus jeune âge : la Corse et le cinéma. Ce projet est produit par la société « **Symphonia Films** » et sera réalisé par **M. Jérôme Camilly**.

- « **120 ans de documentaires** » de la société « **Mouvement** » propose une histoire subjective du cinéma documentaire par l'un de ses protagonistes, le réalisateur **Luc Moullet**, cinéaste, historien et critique de cinéma qui revisite à sa manière,

iconoclaste et érudite un siècle de création. Le film est destiné à la chaîne Cinécinéma.

- Enfin, « **Les 400 pas - New York's héritage** » est un documentaire de **M. Louis Wallecan** produit par la société « **Mareterraniu** » et préacheté par France 2. Ce projet ambitieux a pour objet, en retraçant le parcours international du chorégraphe « Benjamin Millepied », mari de Nathalie Portman (« Black Swann »), de comprendre la nature des influences, des rencontres artistiques qui nourrissent son travail actuel et font de lui une figure incontournable de la chorégraphie et de la danse contemporaine à travers le monde.

***Produits par la même société insulaire « Mareterraniu » et réalisés par deux anciens étudiants de la licence LPTAIS (Licence techniques et activités de l'image et du son) de l'IUT de Corse deux documentaires destinés à France O :***

- « **La route de l'Ylang** », réalisé par **M. François Karol**, interroge la situation d'une filière bien spécifique de l'agriculture à Mayotte, celle de l'ylang ylang, une fleur délicate dont on fait des huiles essentielles et que l'on retrouve dans la composition des plus grands parfums. Il part à la rencontre d'un jeune producteur local qui se bat au quotidien pour que survive l'ylang mahorais dans une filière aujourd'hui en crise, notamment du fait de la départementalisation du territoire qui a amené une flambée du coût de la main d'œuvre dorénavant payée au SMIG français.

- « **Comme un Parfum de vanille** », du réalisateur **M. Ugo Casabianca**, veut nous faire découvrir, les enjeux humains et économiques liés à l'univers de la culture et du commerce de la vanille. Ce projet, où le regard esthétique du réalisateur se veut au service d'une vision politique dresse, le portrait d'hommes et de femmes qui partagent une communauté d'intérêts, mais en aucun cas une communauté de destin.

***Enfin dans le registre du documentaires d'auteur, un projet ambitieux issu de l'atelier Eurodoc :***

- « **Cendres** » met en scène l'enquête d'Akiko une jeune japonaise à la mort de sa mère Kyôko à Paris. A partir des carnets laissés à son attention, elle va remonter le fil de la vie de cette femme moderne et libérée, née en 1940 à Hiroshima, aperçue dans le cinéma de la Nouvelle Vague et compagne d'un ciné explorateur. Ce film singulier et poétique est produit par la société « **Simbad films** » et réalisé par **M. Idrissa Guiro Luccioni**, réalisateur d'origine corse dont le précédent film « Barcelone ou la mort » a reçu de nombreuses distinctions.

#### **d) Captation récréation :**

3 projets de captations-recréations ont été aidés :

- **La saison 6 de « Mezzo Vocce** », un ensemble de 9 récréations de concerts, produite par la société **Mareterraniu** a été soutenue à nouveau cette année. Mezzo Vocce » donne à voir et à entendre des ensembles musicaux remarquables venant de tout le bassin méditerranéen. Cette série fait l'objet d'une réalisation très soignée dans le cadre d'un décor studio créé au Cynos Palace. Pour la saison 6 « **Mezzo Voce** » a programmé des artistes comme Barbara Fortuna, Yaël Naim, Concha Buika, Misia et Medhi nous amenant à la découverte de la diversité du territoire

musical latin et méditerranéen pour continuer avec des artistes latins d'expression anglo-saxonne comme Keren Ann et Hugues Coltman et l'intimité musicale d'artistes internationaux comme Catherine Ringer et les Brigitte récompensées aux victoires de la musique ou de nouveaux talents comme Hugues Coltman. Cette production dont le budget s'élève à plus de 700 000 € est entièrement réalisée avec des techniciens et des moyens techniques corses et a des retombées économiques conséquentes sur le territoire. Elle est soutenue par le CNC et est diffusée par Via Stella et RFO.

- « **Mariza et Troc au Festival les nuits de la Guitare à Patrimonio** », portée par la même société dans le cadre du festival des nuits de la guitare de Patrimonio. Cette captation, autour de Mariza, la star incontestée du fado contemporain ainsi que du groupe « TROC », formation de jazz fusion menée par le batteur André Ceccarelli a été coréalisée par M. Paul Rognoni et M. Jean-Marc Birraux dans le cadre d'un dispositif technique très ambitieux.

- « **Versi et Tela** » un projet de collection de recreation de spectacle vivant original produit par la société « **Mouvement** ». L'idée est d'adapter et de mettre en images 10 poèmes, traduits en langue corse, d'auteurs comme François Villon, Ibn Arabi, Garcia Lorca, Marco Biancarelli, Alexandre Blok, Fabrizio de André... Ce projet, écrit et réalisé par **M. Marco Biancarelli, M. Jérôme Luciani et Mme Julie Perreard**, a été plébiscité au vu de la qualité du pilote.

#### **e) Téléfilm (série et unitaire) :**

Dans l'attente du tournage de la dernière saison de « Mafiosa », reporté en 2013, un seul projet a été aidé dans cette section pour un montant de 180 000 €.

Il s'agit de la série de fiction bilingue (corse-français), intitulée « **Hôtel** ». L'action se déroule dans un établissement, en perte de vitesse, dont le bar et le restaurant accueillent une clientèle d'habitues et quelques personnes de passage. Ce microcosme de la société corse sert de support pour aborder les problématiques locales et internationales d'actualité mais aussi tous les sujets qui traversent le quotidien de la vie insulaire. **La société « Pastaproduct »**, porteuse du projet, est la seule sur le territoire spécialisée dans la fiction en langue corse. Cette série de 32 fois 13 minutes **réalisée par M. Philippe Raffalli** et diffusée par la chaîne « ViaStella » et bénéficie de l'aide du CNC.

#### **f) Création :**

Le montant des aides à la création est en augmentation en 2012 avec 45 (39 en 2011) projets aidés sur 96 demandes pour un montant de 301 325 € (276 000 € en 2011). Ces aides ont concerné notamment 4 longs métrages (dont 3 sont tirés de faits historiques liés à la Corse) 4 courts-métrages et 37 documentaires autour de thématiques et de formes diverses évoquées plus haut. Trois projets ont également été aidés pour un montant de 45 000 € dans le cadre de l'aide au vidéo art et au projet multimédia pour un total de cette section s'élevant à 346 325 €.

Parmi ces projets on peut relever 3 projets autour de l'épopée napoléonienne dont 2 projets ambitieux de reconstitutions des campagnes napoléoniennes pour la chaîne ARTE, faisant appel aux techniques de réalité augmentée (compositing spatial, décor 3D...) qui seront tournés dans les installations techniques de la société

insulaire « Studio 20» spécialisée dans ce domaine et qui est coproductrice de ces deux docu-fictions.

### **g) En résumé :**

L'année 2012 est une année qui montre un confortement et une professionnalisation de la production insulaire avec une dynamique du documentaire portée par une jeune génération de réalisateurs qui inscrivent leurs sujets dans les réalités culturelles et sociales de la Corse contemporaine et l'essor de certaines sociétés de production qui ont pris une dimension nationale. La fiction courte, portée par les actions mises en place sur le territoire dans ce secteur, montre également cette année une belle santé. Ce bilan positif est nuancé par l'échec du dispositif d'aides mis en place autour de l'accueil de tournage qui peine à contrebalancer le surcoût lié à l'insularité et l'éloignement d'un territoire très identifié qui dispose d'une grande variété de décor naturel mais d'une faible diversité de décor urbain et d'une fenêtre de tournage dans l'année assez réduite.

La plupart des projets de long-métrage proposés aux fonds d'aides proviennent de réalisateurs corses qui ont une implication affective avec le territoire qui justifie le choix de l'île comme lieu de tournage. Ainsi l'un des rares tournages de long métrage cette année a concerné le film « Pifano », la cité de l'ombre ». Ce long-métrage écrit par le réalisateur insulaire, M. Thierry de Peretti et qui a bénéficié de l'avance sur recettes du Centre national du cinéma et de l'Image animée (CNC) est une fresque sociale à la manière de Ken Loach, autour d'une bande de jeunes, pris dans les réalités et les tiraillements sociaux et culturels de la Corse d'aujourd'hui, le casting était exclusivement composé de comédiens amateurs corses avec lesquels le réalisateur a longuement répété.

Autre phénomène déjà identifié en 2011, l'apparition, en fiction courte et en documentaire, de projets utilisant les nouvelles technologies et les possibilités liées à la réalité augmentée comme les docu-fictions (Napoléon, Cervantès, Cauria..) et l'animation (« Justo », « Etrange Nature »..).

### **CREATION**

<b>Budget 340 000 €</b>	<b>prévu</b>	<b>Budget 346 325 €</b>	<b>réalisé</b>
CTC 340 000 €		346 325 €	
CNC 0 €			0 €

### **COURT METRAGE**

<b>Budget 450 000 €</b>	<b>prévu</b>	<b>Budget 465 500 €</b>	<b>réalisé</b>
CTC 300 000 €			315 500 €
CNC 150 000 €			150 000 €

**PROGRAMMES AUDIOVISUELS**

<b>Budget 1 560 000 €</b>	<b>prévu</b>	<b>Budget 1 542 550 €</b>	<b>réalisé</b>
CTC 1 110 000 €			1 097 544 €
CNC 450 000 €			444 966 €

**LONG-METRAGE**

<b>Budget 300 000 €</b>	<b>prévu</b>	<b>Budget 150 000 €</b>	<b>réalisé</b>
CTC 200 000 €			100 000 €
CNC 100 000 €			50 000 €

**III) BILAN BUREAU D'ACCUEIL 2012 :**

La nomination après cinq années de vacances du nouveau responsable de « Corsica Pôle Tournage » Mme Yolaine Lacolonge a permis de redonner une dynamique au pôle d'accueil de tournage avec notamment la remise à jour en cours des bases de données. Néanmoins avec le tournage comme en 2011 de seulement 2 longs-métrages sur le territoire (« Les Apaches » du réalisateur insulaire Thierry de Peretti produit par la société Ferris et Brockman (28 jours) et « Ymma » du réalisateur marocain Rachid el Ouali produit par Clap production (9 jours)), les chiffres sont toujours en baisse comparés à l'année record de 2010.

En fiction TV, ont été tournés sur le territoire, un téléfilm intitulé « Les Anonymes » produit par la société « Scarlett production » et réalisé par M. Pierre Schoeller pour la chaîne Canal + (14 jours) et 2 séries de formats courts en langue corse : l'une « Hôtel » (48 jours) produite par la société Pastaprod et réalisée par M. Paul François Cimino l'autre, « Versi et Tela » produite par la société Mouvement et réalisés par Mme Julie Mondoloni.

Le nombre de tournage de court-métrage a triplé par rapport à 2010 et 2011 avec une belle dynamique cette année dans ce secteur. Les tournages de documentaires et de programmes de flux n'ont pas encore été comptabilisés cette année en attente de la déclaration des producteurs.

GENRE	2011		2012*		
	Nombre	Jours de tournage	Nombre	Jours de tournage	Commentaires
Longs métrages dont 1 film étranger	2	13	2	37	Ymma (9) + Les apaches (28)
Courts métrages	6	31	18	105	Dont les 6 films de la licence
Fictions TV unitaires	0	0	1	14	Les anonymes
Fictions TV séries	3	81	2	63	Versie tela (15) + Hblel (48)
Web TV	0	0	0	0	
Programmes de flux	10	197	En attente bilan définitif		
Documentaires	24	310	En attente bilan définitif		
Publicités	1	3	En attente bilan définitif		
Films institutionnels / Corporate	7	85	En attente bilan définitif		
Clips musicaux	1	2	En attente bilan définitif		
Autres (ne pas inclure les reportages photos)	0	0	En attente bilan définitif		
<b>TOTAUX</b>	<b>54</b>	<b>722</b>	<b>23</b>	<b>219</b>	

#### **IV) AIDES 2012 AUX SALLES DE CINEMA :**

Après l'aide de **800 000 €** accordée, fin 2011, au projet de la SARL MSGCINÉMA pour la création d'un complexe cinématographique de dernière génération (6 salles et de 1 182 places) à Ajaccio, la CTC a en 2012 terminé sa campagne d'aide à la numérisation de l'ensemble des projections des salles de cinéma fermées insulaires.

Sept salles ont bénéficié de l'aide à la numérisation cette année pour **un montant total de 172 366 €**.

Toutes les salles sont désormais équipées. Cette révolution technologique induisant une qualité de projection optimale, une grande souplesse dans la gestion des copies et de la programmation et une réduction importante des coûts de transport, devrait permettre une relance de l'exploitation cinématographique insulaire que l'on perçoit déjà au vu de la hausse de fréquentation des salles numérisées.

Les chantiers pour 2013 concernent l'équipement en projection numérique des salles de plein air et d'éventuels circuits itinérants, ainsi qu'une réflexion avec la ville de Bastia, sur l'ouverture de nouvelles salles sur la ville du fait du sinistre survenu au cinéma « le Régent » qui risque de ne plus rouvrir.